

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC274

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, Mme Essayan, M. Mis, M. Mazars, Mme Mauborgne, M. Sempastous, M. Dombrevail, M. Girardin, M. Testé, Mme Bureau-Bonnard, Mme Firmin Le Bodo, Mme Héryn, M. Le Fur, M. Brun et M. Chalumeau

ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« 10° Le sport santé par la promotion de l'activité physique et sportive adaptée au bénéfice des personnes atteintes de maladies chroniques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le rapport « Faire de la France une Nation sportive » (Mars 2019) remis au Premier ministre par la sénatrice Françoise Gatel et le député François Cormier-Bouligeon, le ministère des Sports a chiffré à 17 Mds € par an le coût de la sédentarité dont 14 Mds € en dépenses de santé.

Par ailleurs, on estime à 20 millions de personnes la population concernée par une maladie chronique (diabète, maladies cardiaques, maladie de Parkinson, tumeurs malignes, maladies psychiatriques de longue durée, maladie coronarienne) et à 10 millions le nombre de personnes touchées par une affection de longue durée (ALD). Ces chiffres, en augmentation constante, engendrent des dépenses de santé aux montants exorbitants et évalués à 95 Mds € en 2015. Pour le diabète de type 2 uniquement, l'estimation de son coût annuel s'élevait à 13 Mds € en 2007, auxquels s'ajoutaient 5 Mds de frais indirects sachant que sa progression dépasse les 2,5 % par an.

Les études scientifiques démontrant les effets positifs sur la santé d'une APS régulière se sont multipliées ces dernières années. Trois ans, c'est le gain en espérance de vie qu'une pratique régulière d'APS favoriserait et chaque quart d'heure supplémentaire d'exercice journalier réduirait la mortalité globale de 4 % et la mortalité par cancer de 1 % quels que soient l'âge et le sexe. Une activité physique modérée permettrait d'éviter 30 % de maladies cardio-vasculaires et 25 % de cancers du sein, du côlon et de l'endomètre. Une femme peut retarder les risques d'ostéoporose de 13 ans après la ménopause et les personnes âgées actives ont une matière grise plus développée que les sédentaires réduisant ainsi de 50 % les risques de développer la maladie d'Alzheimer.

Cet amendement vise à flécher la mission « sport santé » des Conférences Régionales du Sport au bénéfice des personnes atteintes de maladies chroniques.